



Litique remboursement travaux électrique par électricien

Par **Ricton92**, le **07/03/2009** à **10:36**

Bonjour,

Je vous écris à propos d'un litige dans le domaine immobilier. Je vous expose les faits: je viens d'emménager dans un nouvel appartement, j'ai acheté des plaques vitro céramique pour la cuisine. Il faut brancher ces plaques sur une prise 32 A. Je fais donc appel à un électricien pour qu'il vienne poser cette prise. Il vient le dimanche 25 janvier. Il regarde comment il pourrait tirer des fils du tableau électrique vers une prise. Le trajet a l'air complexe d'après lui et il me propose d'essayer de brancher ces plaques sur une prise 16 A et de regarder si le câble ne chauffe pas trop et donc qu'on peut brancher ces plaques sur cette prise. Il dit qu'il m'a prévenu des risques en faisant ce test. Il allume toutes les plaques à fond pour tester. L'électricien touche le câble et sent qu'il commence à chauffer un peu. Il continue qd même le test, le câble a chauffé encore plus et tout le tableau électrique a sauté, tous les disjoncteur ont cramé. Je reviens sur ce qu'il dit, qu'il m'a prévenu des risques. C'est faux, il ne m'a jamais dit qu'une telle chose pouvait arriver. Il fallait donc changer tout le tableau électrique ce qui m'a coûté 1300 Euros environ. Il me dit que je peux demander au propriétaire de me rembourser cette somme parce que le tableau électrique est sa propriété. J'écris donc au propriétaire à deux reprises, il refuse de me rembourser et me dit que c'est une histoire entre moi et l'électricien. Je demande conseil à mon assurance habitation qui demande un courrier de l'électricien disant ce qu'il s'est passé. Il ne fournira pas ce courrier mais récemment mon assurance l'a eu au téléphone. L'électricien a répété qu'il m'avait prévenu des risques à faire cette manipulation et que j'avais accepté en connaissance de cause. Ce qui est faux. Mais d'après ce que dit l'électricien, mon assurance ne peut rien faire et m'a conseillé d'appeler le service juridique JURIDICA. Il m'ont dit d'envoyer un courrier recommandé à l'électricien pour avoir remboursement et s'il refusait alors j'écrirais que j'irai devant le juge de proximité. Je voudrais d'abord savoir ce que je peux écrire dans ce premier courrier à l'électricien. Je voudrai préciser que le 25 janvier il a aussi inter changé deux prises.

L'une d'elle ne fonctionne plus et j'ai appelé l'électricien pour qu'il vienne la réparer, j'ai pris successivement 9 rdv, il n'est venu à aucun et je devais appelé moi-même tous les jours pour m'informer. Puis-je ajouter ceci au litige des 1300 Euros ?